



Balcó dels Aspres

## MAIRIE D'OMS

Bulletin d'Informations Municipales n° 48

Mars 2015

### Le mot du Maire

Avec les beaux jours qui arrivent, la nature va reprendre ses droits et nous... nous devons reprendre nos travaux de protection contre l'incendie.

Un automne pluvieux et un hiver relativement clément ont favorisé la croissance de la végétation dans les parties déjà débroussaillées et un entretien est nécessaire avant les risques de la période estivale.

En effet, les atermoiements de l'administration sur la mise en place du Plan de Prévention contre les Incendies de Forêts, mise en place sous doute freinée par la proximité des élections départementales, ne doivent pas nous faire baisser la garde.

La municipalité a entrepris un nettoyage aux abords des voies communales en commençant par le chemin de Reynés.

Je demande donc à tous les propriétaires concernés d'entretenir les débroussaillages effectués les années précédentes, de renouveler et améliorer, si possible, toutes les mesures de prévention concernant l'accès et les abords de leurs maisons.

Le débroussaillage aux abords des voies communales nous permet également d'élaguer sous les lignes téléphoniques.

Cet entretien des lignes aériennes téléphoniques pose et posera, à l'avenir, de sérieux problèmes.

Orange (ex -France télécom) a obtenu de ne plus procéder à l'élagage sous les lignes de téléphone en prétextant que l'entreprise ne peut accéder dans les propriétés privées. Ainsi, depuis la loi du 26 Juillet 1996 la servitude d'élagage dont disposait Orange n'existe plus.

### Dans ce cas qui est responsable de l'élagage ?

En principe c'est au **riverain, propriétaire de la parcelle**, d'élaguer, à ses frais, les arbres jouxtant les lignes téléphoniques. Pour info le fait de compromettre le fonctionnement d'un réseau public est puni d'une amende de 1500 € par câble endommagé aux termes de l'article L.65 du Code des postes et télécommunications.

Et les maires...., eh bien ils doivent s'assurer que les riverains s'acquittent de cette obligation et, en cas d'urgence ou lorsque le propriétaire est récalcitrant, faire procéder à **l'élagage d'office** aux frais du riverain.

Donc à chacun d'élaguer chez lui. **En fait l'implantation d'une ligne aérienne d'Orange est devenue une servitude au détriment des propriétaires des parcelles traversées.** Cette servitude ne figure sans doute pas sur les actes notariés et sa mise en place s'est faite dans la plupart des cas, je pense, sans l'accord des intéressés.

La municipalité va élaguer sous un maximum de lignes de téléphone en bordure des voies communales mais elle ne pourra intervenir partout, en particulier lorsque les poteaux sont implantés au beau milieu des parcelles privées.

Nous aurons, sans nul doute, l'occasion de nous entretenir, à nouveau, de ce problème.

## Déchetterie-rappel

Comme déjà annoncé dans le BIM précédent, les déchèteries de Thuir et Trouillas s'automatisent. Dans les semaines qui viennent un badge d'accès sera nécessaire pour y apporter les déchets.

Une inscription au secrétariat mairie est obligatoire pour pouvoir obtenir ce badge. Pour cela se munir d'une carte d'identité et du certificat d'immatriculation du ou des véhicule(s) utilisé (s) pour le transport.

La date limite pour les inscriptions est fixée au **10/03/2015**.

## Compost

Du compost gratuit est disponible le samedi 7 Mars 2015 à compter de 9 heures 30, à la déchetterie de Trouillas. Se munir de sa carte de déchèterie.

## Travaux Carrer d'Avall

Des travaux de mise en esthétique par enfouissement lignes électrique et téléphone vont avoir lieu Carrer d'Avall et rue du Canigou (jusqu'au carrefour avec rue de la Tramontane). La circulation y sera interdite durant 6 semaines à compter de la date de début des travaux (entre le 2 et le 6 Mars 2015)

## Elections

Les élections départementales (ex élection conseillers généraux) se dérouleront les 22 et 29 Mars 2015. Le bureau de vote unique est installé dans la salle polyvalente. Une forte participation est l'expression d'une démocratie solide. Alors soyons nombreux à exprimer nos opinions.

## Dates encombrants

Les prochaines dates prévues pour le ramassage des « monstres » sont :

**-12 Mars – 16 Avril – 7 Mai et 4 Juin 2015.**

Pensez à l'inscription des déchets auprès du secrétariat mairie 48 heures avant le passage du camion.

## Bâtiment Ecole

Le conseil municipal a entériné le projet de construction d'une nouvelle école en prolongement du bâtiment de France Télécom.

La maîtrise d'ouvrage n'a pas encore été décidée entre la communauté de communes et la commune mais les demandes de subvention ont déjà été faites.

Le projet porte sur la construction d'une classe unique, d'une superficie totale de 90 m<sup>2</sup> (avec bureau maître, salle repos et salle pédagogique).

Cette construction rendue obligatoire par le coût de mise à niveau du bâtiment actuel au regard de la loi sur l'accessibilité sera étudiée pour être rapidement transformable en logement si, d'aventure, le poste d'enseignant venait à être supprimé.

## Association loisirs d'OMS

Une nouvelle activité -cours de fitness, gymnastique, cuisse-abdos-fessiers- vous est proposée tous les mercredis de 17 heures 30 à 19 heures salle polyvalente de la mairie à compter du mercredi 11 Mars 2015.

Renseignements auprès d'Isabelle au secrétariat mairie.